



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 128-2018-Z

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 17 février 2020, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 128-2018-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sera entendue, à savoir:

Demande # 2020-DM-00004

Immeuble : 58, chemin Masson
Règlement : 128-2018-Z, articles 10.1.6 et 12.3.3
Zone : C-13
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de permettre un agrandissement du restaurant le Viking à 5.93 mètres et 7.79 mètres de la ligne arrière du lot au lieu des 15 mètres prescrits pour la marge de recul arrière et pour l'empiètement dans la bande de protection riveraine également de 15 mètres prescrits.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 29 janvier 2020

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page ___ de l'édition du 29 janvier 2020 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard à l'hôtel de ville de même que sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis
Greffière
